

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2025.04.35 **VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF JEUNESSE**
(Rapporteur : Liliane FALCON et Patricia GRIMAL)
Nomenclature : 8.5 – Politique de la Ville

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville s'est significativement investie dans le déploiement d'une politique en faveur des jeunes. Nonobstant la constitution d'un service dédié, prochainement pourvu de 4 ETP, un important travail de réflexion, concertation et définition d'axe principaux en faveur de ce public a été arrêté.

Ainsi, de nombreux dispositifs ont été déployés et rencontrent un fort succès. De plus, le réseau partenarial a été réactivé et permet ainsi une action territoriale généralisée avec des partenaires essentiels, tous au service de la jeunesse Ambarroise.

Afin de consolider ces actions, il est aujourd'hui essentiel d'arrêter les orientations générales au sein du projet éducatif jeunesse.

Le Projet Éducatif Jeunesse vise à assurer une cohérence sur les différents temps du jeune et de garantir son bien-être et son épanouissement.

Il a été rédigé en concertation avec l'ensemble des directions de la Ville et en partenariat avec les nombreux partenaires associatifs et institutionnels, permettant de faire rayonner une ambition éducative partagée.

À travers son Projet Éducatif Jeunesse, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey définit 4 intentions éducatives prioritaires pour les jeunes de 11 à 25 ans.

1) L'activité attire, la relation prime

- Développer une démarche d'aller vers pour ramener vers
- Garantir la sécurité morale/physique/affective

2) Ouvrir le champ des possibles

- Faciliter l'accueil, l'accès et les pratiques
- Apprendre à découvrir, sortir des sentiers battus

3) Vivre ensemble : l'autre est une chance

- Savoir prendre soin de soi et se protéger
- Favoriser la solidarité entre les jeunes et vers autrui

4) L'avenir se prépare aujourd'hui

- Préparer les citoyens de demain et rendre les jeunes acteurs
- Permettre aux jeunes d'avoir confiance en eux et d'être autonome
- Sécuriser les parcours éducatifs

Le projet éducatif jeunesse est joint en annexe de la présente délibération.

La Commission Municipale Jeunesse, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

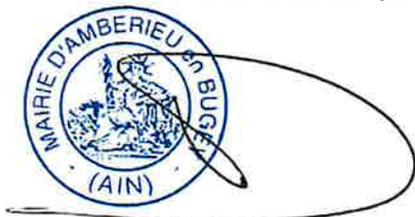
1. **DE VALIDER** le Projet éducatif jeunesse joint en annexe ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les élus référents à signer tous documents relatifs à ce dispositif.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **24 JUIN 2025**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
004-210100046-20250619-DEL_2025_04_35-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025